

PARDEVANT LES NOTAIRES résidans en la ville de Montréal dans
la Province du Bas Canada, soussignés, FUT PRÉSENT *Jean Marie*

Hupé demt. en cette ville

Canada lequel s'est volontairement engagé et s'engage par ces Présentes
à M^r *Reuben Sherwood* ^{*Elizabeth Town haut*}
à ce présent et acceptant, pour à sa première réquisition partir de
cette Ville en qualité de *Journalier*
dans un de *Canots ou Bateaux*, pour faire le Voyage, tant en
montant *que pour servir le dit sieur Sherwood*
en sa dite qualité pendant un espace de
deux ou sept mois ses gages en commencer
de son départ

Et avoir bien et dûment soin pendant les routes et étant au dit lieu,
des Marchandises, Vivres, Pelleteries, Ustensiles & de toutes les choses né-
cessaires pour le Voyage; servir, obéir et exécuter fidèlement tout ce que
le dit Sieur *Sherwood*
ou tous autres représentant *sa* personne auquel il pourroit trans-
porter le présent Engagement, lui commanderont de licite et honnête, faire
son profit, éviter *son* dommage, l'en avertir s'il vient à sa connoissance,
et généralement tout ce qu'un bon *Journalier* doit et est obligé de
faire; sans pouvoir faire aucune traite particulière, s'absenter ni quitter le
dit service, sous les peines portées par les Ordonnances, et de perdre ses
gages. Cet engagement ainsi fait, pour et moyennant la somme de *quarante*
huit livres ou chelins, ancien courant de cette
Province, *par chaque mois pendant le dit terme*
qu'il promet et s'oblige de bailler et payer au dit engagé
un mois après son retour en cette Ville, et à son départ un équipement

Car ainsi, &c. promettant, &c. obligeant, &c. renonçant, &c.

FAIT et passé au dit Montréal en l'Etude *de* l'an mil
huit cent *sept* le *vingt un* de *février*
avant midi; & ont signé, à l'exception du dit engagé
qui, ayant déclaré ne le savoir faire, de ce requis, a fait sa marque ordinaire
après lecture faite. *soixante trois mots rayés nuls.*

Jean M. X Hupé
marque

Reuben Sherwood

J. J. G. not. pub.